

Direction des services
départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Secrétariat Général
Affaire suivie par :
FM/jb

Téléphone
04 93 72 64 00
Courriel
ia06-sg@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Nice, le 28 février 2017
L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants
des écoles publiques des Alpes-Maritimes

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale au titre de l'année 2017.

Réf. : Décret 90-675 du 18.07.1990 modifié, portant statut des IEN.

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture de la campagne d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale au titre de l'année 2017.

Conformément aux dispositions des articles 5 et 7 du décret susvisé, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation ou de personnels de direction d'enseignement ou de formation relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;

justifiant de 10 années de services effectifs en cette qualité.

Suivant la circulaire Fonction Publique n° 1763 du 04 02 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent, exerce effectivement les fonctions afférentes à cet emploi et à vocation à être titularisé dans le grade correspondant.

En outre, les services effectués par un fonctionnaire en scolarité dans une école administrative, sont assimilés à des services effectifs dans le corps lorsque le statut particulier de ce corps contient une disposition expresse en ce sens.

Les conditions d'inscription sur cette liste sont appréciées au 1^{er} janvier 2017.

Les spécialités de recrutement dans le corps des IEN sont les suivantes :

- enseignement du 1^{er} degré
- information et orientation
- enseignement technique :
- * option économie et gestion



2 / 2

- * option sciences et techniques industrielles
 - * option sciences et techniques industrielles dominante arts appliqués
 - * option sciences biologiques et sciences sociales appliquées
- enseignement général :
- * option lettres-langues vivantes
 - * option histoire-géographie
 - * option mathématiques sciences physiques et chimiques.

Les candidats des spécialités enseignement technique et enseignement général doivent en outre préciser l'option choisie.

Un même candidat pourra se présenter au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans cette éventualité, il devra obligatoirement remplir un dossier au titre de chaque spécialité ou option choisie.

Il est attendu des candidats à un recrutement dans le corps des IEN une mobilité tant professionnelle que géographique.

En ce qui concerne les vœux d'affectation, je vous rappelle qu'ils sont formulés à titre indicatif. En effet, l'administration pourra proposer, dans l'intérêt du service, un poste resté vacant après le mouvement des IEN titulaires et l'affectation des stagiaires lauréats du concours 2017. Dès lors, tout refus de poste implique une radiation de la liste d'aptitude.

Le maintien sur poste d'IEN occupé en qualité de chargé de fonction est en principe exclu. Le taux minimal d'occupation d'un poste est de trois ans.

Les dossiers de candidature établis en double exemplaire, vérifiés par l'IEN de circonscription devront m'être retournés dûment complétés pour le 06 mars 2017, délai de rigueur. Les candidats seront convoqués à un entretien par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Signé

Michel-Jean FLOC'H



3/3